

Dans sa séance du 7 septembre 2017, le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL) a pris les décisions suivantes :

1. **Approuvé** à la majorité le Préavis N° 06/2017 concernant le budget de fonctionnement 2018 de l'Association Police Lavaux (APOL), tel que présenté, avec un amendement de la Commission de Gestion.
2. **Approuvé** à l'unanimité le Préavis N° 07/2017 concernant le Règlement de l'Association Police Lavaux (APOL) sur les tarifs des prestations fournies à des tiers (Taxes et émoluments).

Pour information

Un référendum doit être annoncé par écrit au Préfet du district dans un délai de 10 jours (art. 114 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Préfecture prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 20 jours dès l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 114 al. 3 LEDP. Enfin. Si le délai de récolte des signatures court durant les jours de Noël, de Nouvel An et de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court durant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 114 al. 4 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Chexbres, le 11 septembre 2017



Le Président

Olivier Paschoud

Le Secrétaire

Michel Guex